



La norme **EN 166** s'applique à tous types de protecteurs individuels de l'œil pouvant être utilisés pour protéger l'œil d'un danger pouvant l'endommager ou altérer la vision. Ceci à l'exception des rayonnements d'origine nucléaire, des rayons X, des émissions laser et des rayonnements infrarouges émis par des sources à basse température.

La norme spécifie le marquage obligatoire des montures et des oculaires.

A) Le **marquage des montures** doit contenir les informations suivantes :

- Le sigle et l'identification du fabricant (logo ou marque)
- Le numéro de la norme EN
- Les différents symboles de résistance mécanique^① et du domaine d'utilisation^②

① Les symboles de résistance mécanique

- S - Solidité renforcée (protection maximum pour les lunettes à branches)
- F - Impact à faible énergie
- B - Impact à moyenne énergie (protection maximum pour les lunettes masques)
- A - Impact à haute énergie (protection maximum pour les écrans faciaux)

② Les symboles du domaine d'utilisation

- 3 - Gouttelettes ou projections de liquides
- 4 - Grosses particules de poussières >5 microns
- 5 - Gaz et fines particules de poussières

B) Le **marquage des oculaires** doit contenir les informations suivantes :

- Identification du fabricant
- Les différents symboles du domaine d'utilisation^③ et de résistance mécanique^①
- La classe optique^②
- Le numéro d'échelon pour les oculaires filtrants

① Les symboles de résistance mécanique

- S - Solidité renforcée, résiste à une bille de 22 mm et de 43 gr tombant de 1,30 m
- F - Impact à faible énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 gr à 45 m/s
- B - Impact à moyenne énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 gr à 120 m/s
- A - Impact à haute énergie, résiste à une bille de 6 mm et de 0,86 gr à 190 m/s
- K - Résistance à la détérioration des surfaces par les fines particules (optionnelles)
- N - Résistance à la buée (optionnelle)

② Les symboles de la classe optique

- 1- Travaux continus (meilleure qualité)
- 2- Travaux intermittents
- 3- Travaux occasionnels avec interdiction de port permanent (qualité la plus basse)

③ Les symboles du domaine d'utilisation

- 3 - Gouttelettes ou projections de liquides
- 8 - Arc électrique de court-circuit
- 9 - Métal fondu et solides chauds

Pas de symbole : usage général. Risques mécaniques non spécifiés et risques engendrés par les rayonnements U.V, I.R, solaires et visibles



Filtres pour le soudage



Filtres pour l'ultraviolet



Filtres de protection solaire pour usage industriel



Équipement pour les travaux de soudage



Filtres de soudage à échelon de protection variable ou à double échelon de protection



Écran facial grillagé



Filtre de protection solaire pour le loisir et le sport
